

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
✉ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trois Juillet
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Déborah POURCHAUX, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Jacques BERTRAND (pouvoir à M. CALTERO), M. Gérard POULET (pouvoir à Mme CORUBLE), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Cassandre JOUOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Françoise MASCRE (pouvoir à M. DISTANTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT-VALERY POUR LE RESTANT DE LA MANDATURE 2020-2026

N° 2025-07-03/19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code des transports ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2023, portant création du Syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime ;
- AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOpte à la majorité

(24 voix pour – 2 abstentions : M. LEPREUX, Mme LEPAIH)

Article unique : Il est désigné les délégués du Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein du conseil portuaire de SAINT-VALERY-EN-CAUX près le Syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime, pour cinq ans, savoir :

1° Monsieur Alain LEPREUX en qualité de titulaire ;
2° et Madame Martine LE PAIH en qualité de suppléant.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le – 9 JUIL. 2025
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le – 9 JUIL. 2025

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
✉ 02.35.97.90.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trois Juillet
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Déborah POURCHAUX, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Jacques BERTRAND (pouvoir à M. CALTERO), M. Gérard POULET (pouvoir à Mme CORUBLE), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Cassandre JOUOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Françoise MASCRE (pouvoir à M. DISTANTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINALISATION DE L'APUREMENT DU COMPTE 1069 SUITE AU PASSAGE A LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M.57

N° 2025-07-03/20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°23-09-28/62 du 28 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/16 du 11 avril 2024, portant compte administratif 2023 ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/17 du 11 avril 2024, portant affectations des résultats de l'exercice 2023 ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/18 du 11 avril 2024, portant apurement du compte 1069 dans le cadre du changement de nomenclature comptable M.57 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/11 du 10 avril 2025, portant compte administratif 2024 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/12 du 10 avril 2025, portant affectations des résultats de l'exercice 2024 ;
- CONSIDÉRANT que l'apurement du compte 1069, autorisé aux termes de la délibération n°2024-04-11/18 susvisée, a modifié a posteriori le résultat de la section d'investissement du budget principal 2023, arrêté aux termes de la délibération n°2024-04-11/16 susvisée, faisant initialement état d'un besoin de financement de cette section de 106.331,84 €, qu'il est nécessaire de majorer du compte 1069 apuré de 2.082,10 € ;
- CONSIDÉRANT que ce besoin de financement définitif de la section d'investissement du budget principal 2023 de 108.413,94 € n'étant pas celui repris initialement dans le résultat de cette même section du budget principal 2024, arrêté aux termes de la délibération n°2025-04-10/11 susvisée, il convient de le corriger en conséquence ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est approuvé le résultat définitif cumulé d'investissement du budget principal 2023 suivant, tel qu'il résulte de l'apurement du compte 1069, autorisé aux termes de la délibération n°2024-04-11/18 susvisée, savoir :

Excédent d'investissement de l'exercice 2022 reporté :	133.534,42 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2023 :	344.951,85 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2023 :	584.818,11 €
Clôture : besoin de financement d'investissement 2023 avant correction :	106.331,84 €
Apurement du compte 1069 :	2.082,10 €
Clôture : besoin de financement d'investissement 2023 définitif :	108.413,94 €
Affectation définitive du déficit d'investissement reporté 2023 au c/ D001 : ...	108.413,94 €
Restes-à-réaliser en recettes d'investissement 2023 :	1.143.878,00 €
Restes-à-réaliser en dépenses d'investissement 2023 :	181.827,15 €
Résultat définitif : excédent d'investissement cumulé de l'exercice 2023 : ...	853.636,91 €

Article 2 : Il est approuvé le résultat définitif cumulé d'investissement du budget principal 2024, tel qu'il résulte de la correction du résultat cumulé d'investissement 2023 opérée aux termes de l'article 1^{er} de la présente délibération, savoir :

Déficit d'investissement de l'exercice 2023 reporté avant correction :	106.332,00 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2024 :	2.111.878,07 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2024 :	1.824.006,11 €
Clôture : excédent d'investissement 2024 avant correction :	181.539,96 €
Correction du déficit d'investissement de l'exercice 2023 définitif :	108.413,94 €
Clôture : excédent d'investissement 2024 définitif :	179.458,02 €
Affectation définitive de l'excédent d'investissement reporté 2024 au c/ R001 :	179.458,02 €
Restes-à-réaliser en recettes d'investissement 2024 :	900.395,85 €
Restes-à-réaliser en dépenses d'investissement 2024 :	1.032.853,68 €
Résultat définitif : déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2024 : ..	47.000,19 €

Article 3 : Les délibérations n°2024-04-11/16, n°2024-04-11/17, n°2025-04-10/11 et n°2025-04-10/12 susvisées sont modifiées en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le – 9 JUIL. 2025
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le – 9 JUIL. 2025

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trois Juillet
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETE, Luc POLINSKI, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Déborah POURCHAUX, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Jacques BERTRAND (pouvoir à M. CALTERO), M. Gérard POULET (pouvoir à Mme CORUBLE), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Cassandre JOUOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Françoise MASCRE (pouvoir à M. DISTANTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

N° 2025-07-03/21

Accusé de réception en préfecture
076-217606557-20250703-2025-07-03-21-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/16 du 10 avril 2025 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;
- APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2025 déposées auprès de la Ville ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue les 5 mars 2025 et 4 juin 2025 ;

ADOPTÉ à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution complémentaire d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 aux associations et organismes locaux suivants :

Associations et organismes d'intérêt local	Acompte déjà versé	Subvention allouée
RESTE À BORD		500 €
COMITÉ DES FESTIVITÉS DU FOYER DE LA CÔTE D'ALBÂTRE		500 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Il est rejeté les demandes de subventions de tous autres organismes et associations, reçues jusqu'au jour de la présente délibération et déposées au titre des années civiles 2024 ou 2025 ou de l'année scolaire 2024/2025.

Article 4 : La délibération n°2025-04-10/16 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le – 9 JUIL. 2025
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le – 9 JUIL. 2025

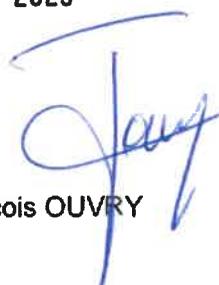
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

**Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trois Juillet
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Déborah POURCHAUX, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Jacques BERTRAND (pouvoir à M. CALTERO), M. Gérard POULET (pouvoir à Mme CORUBLE), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Cassandre JOUOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Françoise MASCRE (pouvoir à M. DISTANTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE LA COTE D'ALBATRE POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE GOLF DES LYCEES

N° 2025-07-03/22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/16 du 10 avril 2025 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;
- VU la demande de l'Association Sportive du lycée de la Côte d'Albâtre d'avril 2025 pour un soutien financier à l'occasion de sa participation au championnat de France UNSS 2025 de golf des lycées, qui s'est tenu à PÉRIGUEUX du 14 au 16 mai 2025 ;
- CONSIDÉRANT la participation de six lycéens originaires de SAINT-VALERY-EN-CAUX (sur les douze de la délégation du lycée de la Côte d'Albâtre) à ce championnat ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 4 juin 2025 ;

ADOPTE à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE DE LA CÔTE D'ALBÂTRE, d'un montant de 500 €, spécialement affectée au financement de la participation des cinq lycéens, domiciliés à SAINT-VALERY-EN-CAUX, au championnat de France UNSS 2025 de golf des lycées, du 14 au 16 mai 2025.

La présente subvention ne pourra venir qu'en déduction de la contribution individuelle des familles des lycéens valériens concernés.

Elle devra faire l'objet de tous justificatifs de leur participation effective à cette compétition, sous peine d'être remboursée à la Ville.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n°2025-04-10/16 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le – 9 JUIL. 2025
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le – 9 JUIL. 2025

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

A blue ink signature of Jean-François Ouvry, which appears to read "J.-F. Ouvry".

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

**Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trois Juillet
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Déborah POURCHAUX, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Jacques BERTRAND (pouvoir à M. CALTERO), M. Gérard POULET (pouvoir à Mme CORUBLE), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Cassandre JOUOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Françoise MASCRE (pouvoir à M. DISTANTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

PARTENARIAT 2025-2029 AVEC LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE POUR UN TARIF REDUIT A LA MAISON HENRI IV DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'ALBERT MAGNAN « LE SOMMEIL DE FRA ANGELICO »

N° 2025-07-03/23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU sa délibération n°2019-04-20/9 du 20 avril 2019, portant restauration du tableau d'Albert MAIGNAN, « Le sommeil de Fra Angelico » ;
- VU sa délibération n°2022-10-05/63 du 5 octobre 2022, portant convention de mécénat et demandes de subventions pour la restauration du tableau d'Albert MAIGNAN, « Le sommeil de Fra Angelico » ;
- VU la décision du Maire n°2024/71 prise par délégation du Conseil Municipal du 17 septembre 2024, portant acceptation d'un don de 3.000 € de l'association « Le Regard Cauchois » ;
- VU la décision du Maire n°2024/103 prise par délégation du Conseil Municipal du 26 décembre 2024 modifiée, portant tarification des interventions des Services municipaux ;
- VU le projet de convention de partenariat pour la restauration du tableau « Le sommeil de Fra Angelico » d'Albert MAIGNAN avec la Caisse régionale de CRÉDIT AGRICOLE mutuel Normandie-Seine ;
- LA Commission municipale du patrimoine, du port, du marché et du cimetière entendue le 22 janvier 2025 ;

ADOPTÉ à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est accepté d'appliquer un tarif préférentiel, sur le billet d'entrée individuel au musée municipal « Maison Henri IV », en faveur des clients de la Caisse régionale de CRÉDIT AGRICOLE mutuel de Normandie-Seine, porteurs d'une carte sociétaire « Caisse régionale Normandie-Seine ».

La présente remise sera égale à 40 % du tarif d'entrée individuel adulte de base, sur présentation de la carte sociétaire susvisée.

Article 2 : La durée d'application du présent bénéfice est fixée à cinq ans, pour couvrir les années civiles 2025 à 2029.

Article 3 : La convention de partenariat pour la restauration du tableau « Le sommeil de Fra Angelico » d'Albert MAIGNAN avec la Caisse régionale de CRÉDIT AGRICOLE mutuel Normandie-Seine susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **– 9 JUIL. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **– 9 JUIL. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire

Jean-François OUVRY



**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
02.35.97.00.22
02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trois Juillet
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETE, Luc POLINSKI, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Déborah POURCHAUX, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Jacques BERTRAND (pouvoir à M. CALTERO), M. Gérard POULET (pouvoir à Mme CORUBLE), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Cassandre JOUOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Françoise MASCRE (pouvoir à M. DISTANTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « LIRE A LA PLAGE » EN PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

N° 2025-07-03/24

Accusé de réception en préfecture
076-217606557-20250703-2025-07-03-24-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU sa délibération n°2024-06-05/39 du 5 juin 2024, portant reconduction du dispositif « Lire à la plage » en partenariat avec le Département de Seine-Maritime pour l'été 2024 ;
- VU le projet de convention « Lire à la Plage 2025 » avec le Département de la Seine-Maritime

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est confirmé la volonté de la Ville d'accueillir l'opération départementale « Lire à la Plage » pendant la saison estivale 2025 sur le front de mer.

Article 2 : La convention « Lire à la Plage 2025 » susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le – 9 JUIL. 2025
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le – 9 JUIL. 2025

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

A blue ink signature of the name "Jean-François OUVRY".